

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-701

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« - 2,1 »

le nombre :

« - 1,7 ».

II. – En conséquence, à la cinquième ligne de la dernière colonne du même tableau, substituer au nombre :

« -2,6 »

le nombre :

« -2,2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à répondre aux préconisations de l’article 5 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de réduction du déficit structurel de 0,5 point de PIB par an . Compte tenu du contexte économique actuel, l’effort de réduction de 0,1 point proposé est insuffisant.